

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 9 avril 2025

Le neuf avril deux mille vingt-cinq les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT GENIS DE SAINTONGE se sont réunis en séance publique à la mairie salle 21, 21 place Ambroise Sablé sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du C.G.C.T.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Membres présents : MM QUESSON Jacky, MISSONNIER Jean-Claude, LOPEZ Evelyne, GUESDON Christiane, COCHAIN Dominique, METAIS Christine, PALLISSIER Jean-Jacques, CHEVREUX Rolland, ANNEREAU Jean-Michel, PASCAULT Aurélie, TONDUSSON François, LAMAIGNERE Bernard. Formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : PERRAUD Francis, LABATTU Carole, CAILLEROT Elisabeth.

Secrétaire de séance : Monsieur ANNEREAU Jean-Michel.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE RÉUNION DU 03/02/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de réunion du 03 février 2025.

II) COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur MISSONNIER Jean Claude, Conseiller Municipal, pour l'examen du compte financier unique 2024.

Après en avoir délibéré et considérant que Monsieur le Maire a normalement administré les finances de la commune au cours de l'exercice 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le compte financier unique 2024 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Prévu:	2 150 018.50
Réalisé:	1 352 197.89
Reste à réaliser:	772 567.20

Recettes

Prévu:	2 150 018.50
Réalisé:	1 612 905.16
Reste à réaliser:	513 126.92

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Prévu:	1 570 772.00
Réalisé:	1 413 095.14

Recettes

Prévu:	1 570 772.00
Réalisé:	1 740 900.74

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT 260 707.27

FONCTIONNEMENT 327 805.60

***RESULTAT GLOBAL* 588 512.87**

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour son approbation.

III) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte financier unique fait apparaître:

- un excédent de fonctionnement de:	327 805.60
- un déficit reporté de:	0.00
<i>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de:</i>	<i>327 805.60</i>
- un excédent d'investissement de:	260 707.27
- un déficit des restes à réaliser de:	259 440.28
<i>Soit un besoin de financement de:</i>	<i>1 266.99</i>

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 (excédent):	327 805.60
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ AU 31/12/2024 (excédent):	260 707.27
<i>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068):</i>	<i>0.00</i>
<i>RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002):</i>	<i>327 805.60</i>

IV) VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen des divers chapitres du budget 2025.

A) Dépenses de Fonctionnement.

- Chapitre 011 : Charges à Caractère Général** **537 267.43**
- . dont article 6042 : 45 000 €uros - Acquisition des repas de cantine scolaire auprès de la société CONVIVIO pour les classes de maternelle. Le Collège Maurice Chastang accueille les élèves de primaire ;
 - . dont articles 60612, 60621: 92 000 €uros – Electricité et gaz pour l'ensemble des structures communales.
 - . dont article 60632: 18 000 €uros - Fournitures de petit équipement aux services techniques.
 - . dont article 60633: 3 500 €uros - Fournitures panneaux, signalétique routière et enrobé à froid (réparation voirie).
 - . dont article 60636: 2 000 €uros - Renouvellement des vêtements de travail du personnel technique.
 - . dont article 6065: 2 679 €uros - Acquisition de livres destinés à alimenter le fonds d'ouvrages de la bibliothèque médiathèque à hauteur de 2,00 €/hab. 500€uros.
 - . dont article 6067 : 5 025 €uros - Renouvellement de manuels scolaires, fournitures scolaires pour le fonctionnement des classes, équipement E.P.S. Ecoles primaire et maternelle.
 - . dont article 6068 : 8 500 €uros - Fournitures pour fleurissement, entretien des terrains et entretien paysager.
 - . dont article 611: 11 950 €uros - Contrats de prestations de service cinéma Jeanne d'Arc (programmation, distribution et dématérialisation de la réception des films)
 - . dont article 613: 4 500 €uros - Provision pour location de matériel technique, contrats de location, batteries véhicule électrique et abonnements compteur « gaz ».
 - . dont article 615221, 615228: 21 000 €uros - (moyenne sur les cinq derniers exercices) Provision pour entretien des bâtiments communaux.
 - . dont article 61524 : 145 823.43 €uros – Bois et forêts.
 - . dont article 615231, 615232 : 23 600 €uros - Provision pour entretien voirie et réseaux dont contrat hydrocurage des passages busés d'assainissement pluvial par la société BALTHAZAR-POUPELAIN.
 - . dont article 61551 : 5 000 €uros – Provision pour entretien des véhicules communaux.

- . dont article 6156 : 9 600 €uros - Contrats de maintenance (photocopieurs, sécurité des bâtiments communaux et aires sportives, climatiseurs, cabine de projection numérique, aire camping car, parc matériel informatique).
- . dont article 6161, 6168 : 24 540 €uros - Ensemble des contrats d'assurance communaux.
- . dont article 618 : 1 000 €uros - Contrats de télésurveillance des locaux de l'école maternelle et de la médiathèque, contrat d'accès aux logiciels de gestion SOLURIS, hébergement site internet, frais de reliure.
- . dont article 622 : 10 000 €uros – Provision pour honoraires (géomètre, diagnostics immobiliers, expertises) - Provision pour « Annonces et insertions ».
- . dont article 623 : 20 000 €uros - Provision pour « Fêtes et Cérémonies »- Provision pour frais d'édition des numéros 2025 de l'ECHO GENESIEN, programmes et affiches cinéma.
- . dont article 625: 4 000 €uros - Provision pour remboursement des frais de route du personnel communal (formation, réunions et distribution mensuelle du programme du cinéma Jeanne d'Arc).
- . Articles 626: 6 500 €uros - Provision pour frais d'affranchissement et de télécommunication.
- . dont article 6281: 2 000 €uros - Cotisation 2025 à l'Association Départementale des Maires et C.N.V.V.F. (villes et villages fleuris).
- . dont article 6283 : 4 500 €uros - Contrat annuel d'entretien des surfaces vitrées (salles des Fêtes et Jeanne d'Arc, Mairie, Maison de l'Enfance, École maternelle).
- . dont article 635 : 17 000 €uros - Taxes Foncières 2025.
- . dont article 6378 : 15 000 €uros - Taxe distributeur et T.S.A. Cinéma Jeanne d'Arc.

- Chapitre 012 : Charges de Personnel et Frais Assimilés 731 600

- . dont article 6218: 7 000 €uros - Provision pour recrutement de personnel de remplacement par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Charente Maritime.
- . dont article 6411: 352 000 €uros - Rémunération du personnel titulaire dont 25 776 €uros au titre du régime indemnitaire 2025 des personnels titulaires. La répartition du régime indemnitaire entre les agents de la collectivité est laissée à l'appréciation de Monsieur le Maire qui en individualisera les montants par arrêtés.
- .dont article 6413 : 109 000 €uros - Rémunération agents contractuels.
- .dont article 6450: 237 000 €uros - Contrat RELYENS - Assurance statutaire du personnel titulaire pour l'exercice 2025 – Cotisations patronales (URSSAF, Retraite...) – CNAS.
- . dont article 6470 : 1.400 €uros - Cotisation médecine du travail 2025.
- . dont article 648 : 16 0000 €uros -Titres restaurant pour l'exercice 2025 et carte Kadéos.

- Chapitre 014 : Atténuations de produits 30 000

- . dont article 7391112 : 3 872 €uros - Provision pour dégrèvement; notamment de la taxe d'habitation sur les logements vacants.
- . dont article 739221: 25.505 €uros - Reversement 2025 au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources.

Le F.N.G.I.R. a été créé afin d'assurer à chaque commune la compensation des conséquences financières de la réforme de la fiscalité.

Les ressources fiscales de chaque commune seront, selon le cas, diminuées d'un prélèvement au profit du F.N.G.I.R. (*cas de la commune de St Genis de Stge*) ou augmentées d'un reversement des ressources provenant de ce fonds.

- Chapitre 65 : Autres Charges de Gestion Courante 156 662

- . dont article 65311 : 31 200 €uros - Indemnités de fonction du maire et des trois adjoints.
- . dont article 65315: 1 000 €uros - Provision pour frais de formation des élus.
- . dont article 6541 : 3 000 €uros - Provision pour créances admises en non valeur.
- . dont article 6553 : 24 000 €uros - Contingent pour service incendie 2025.
- . dont article 65568 : 60 000 €uros - Contribution de la commune aux E.P.C.I. auxquels elle adhère et travaux SDEER; somme répartie comme suit :
 - S.I.E.M.L.F.A. : 500 €uros
 - Synd. Dept. Voies Communales et Chemins Ruraux : 500 €uros
 - S.I.V.O.M. du Collège Maurice Chastang : 8 675 €uros
 - S.I.V.U. « Les P'tits Loups »: 14 542€uros
 - Travaux SDEER : 34 517.38 €uros

. dont article 65748 : 25 000 €uros - Subventions de fonctionnement aux associations.

- Chapitre 68 : Dotation aux amortissements **2 650**
Opération d'ordre de section à section

- Chapitre 023 : Virement à la Section d'Investissement **395 515.17**
Opération d'ordre de section à section

Soit un total de dépenses pour la section de fonctionnement de: **1 910 694.60**

B) Recettes de Fonctionnement.

- Chapitre 70 : Produits des Services **141 740**

. dont article 70311 : 2 900 €uros - Ventes de concessions au cimetière communal.
. dont article 7032: 22 000 €uros - Redevance d'occupation du domaine public par les services de France Télécom, E.D.F, Primagaz dans le cadre de la D.S.P.
. dont article 7062: 24 000 €uros - Droits d'entrée cinéma Jeanne d'Arc.
. dont article 7063: 17 000 €uros - Droits de stationnement camping car.
. dont article 7067 : 39 000 €uros - Cantine scolaire.
.dont article 7088 : 4 190 €uros - Participation salariale à hauteur de 50 % sur l'acquisition des titres restaurant 2025 - 50 €uros - Location de matériel (tables, chaises).
. dont article 70878 : 4 600 €uros - Remboursement par les bailleurs des taxes ordures ménagères, des assurances et taxes foncières afférentes aux crédits baux immobiliers, du gaz consommé par le presbytère.

- Chapitre 73 : Impôts et Taxes **802 461**

. dont article 73111: 651 836 €uros - Allocations compensatrices, produit taxe additionnelle FNB, produit des IFER, produit de la CVAE.
. Dont article 732221: 22 200 €uros - Fonds de péréquation des ressources intercommunales (estimation)
. dont article 73154: 2 000 €uros - Droit de place
. dont article 73123: 50 000 €uros - Taxe additionnelle aux droits de mutation foncière (estimation) et subvention départementale voirie accidentogène.

- Chapitre 74: Dotations, Subventions et Participations **446 538**

. dont articles 74111: 100 251 €uros - Dotations forfaitaire, solidarité rurale et péréquation.
. dont article 744: 3 800 €uros - F.C. TVA sur fonctionnement 2024.
.dont article 7472: 3.000 €uros – Participation de la région pour la mise à disposition de personnel municipal dans la navette scolaire du R.P.I.
. dont article 74751: 25 000 €uros - Soutien financier de la C.D.C.H.S. au cinéma en milieu rural.
. dont articles 74833: 70 182 €uros - Compensations T.P., T.F., T.H. au titre de 2025.
. dont article 7485: 11 000 €uros – Dotation 2025 « délivrance des titres sécurisés ».

- Chapitre 75 : Autres Produits de Gestion Courante **166 150**

. dont article 752 : 165 000 €uros - Revenus des immeubles communaux.
. dont article 756 : 150 €uros – Dons particulier à la commune

- Chapitre 013 : Atténuation de Charges **6 000**

. Remboursement des arrêts de travail (maladie, maternité) du personnel titulaire par le contrat RELYENS, du personnel non titulaire par la C.P.A.M.
. Mise à disposition partielle de Mmes PAPET et IMBERT au service d'accueil périscolaire géré par le S.I.V.U. Les P'tits Loups. Mme BLANCHET au SIVOM du Collège Maurice Chastang

- Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté **327 805.60**

Affectation du résultat de fonctionnement 2024.

Soit un total de recettes pour la section de fonctionnement de: **1 910 694.60**

C) Dépenses d'Investissement.

- Chapitre 16: Remb. Capital Emprunts et Dettes	8 500.00
* Dette envers Synd.Dept.Electrification : 4 500 Euros	
* Provision cautionnement: 4 000 Euros	
- Chapitre 20: Subvention Équipement Organismes Publics	94 400.56
*Aménagement de la route de Saint Fort sur Gironde : 90 400.56 Euros	
* Révision du PLU : 4 000 Euros	
- Chapitre 21: Immobilisations Corporelles	54 500.00
Article 2115: Acquisition	10 000
Article 2116 : Aménagement cimetière	15 000
Article 2156: Autres installations, outillage technique	5 500
* DECI	
Article 2188: Autres Immobilisations Corporelles	24 000
* Matériels service technique, Provision.	
- Chapitre 23: Immobilisations en cours	1 593 408.80
Article 231 : Constructions	
* Rénovation thermique gendarmerie : 705 000 Euros	
* Etude géothermique gendarmerie : 50 000 Euros	
* Extension médiathèque : 150 000 Euros	
* Batiment 2024 : 10 000 Euros	
* Sanitaires ateliers municipaux : 18 408.80 Euros	
* Bâtiment 2025 : 30 000 Euros	
* Voirie 2025 : 100 000 Euros	
* Isolation thermique et mise aux normes 11 route de Jonzac : 80 000 Euros	
* Installation PAC 9 route de Jonzac : 20 000 Euros	
* Parking covoiturage : 60 000 Euros	
* Pumptrack et parcours de santé : 70 000 Euros	
* Géothermie gendarmerie : 300 000 Euros	

Soit un total de dépenses pour la section d'investissement de: **1 593 408.80**

D) Recettes d'Investissement.

- Chapitre 001: Excédent investissement reporté	260 707.27
- Chapitre 021: Virement de la Section de Fonctionnement	395 515.17
Opération d'ordre de section à section	
- Chapitre 040: Amort. immobilisations (opération d'ordre)	57 000.00
Amortissement 2025 des frais liés à la participation communale pour les études et l'aménagement des routes départementales et des travaux de construction du réseau public d'assainissement.	
- Chapitre 10 : Apports, Dotations et Réserves	47 000.00
* Fonds de compensation du F.C.T.V.A. sur les investissements 2024: 45 000 Euros	
* Taxe d'aménagement 2025 (estimation): 2 000 Euros	

- Chapitre 13: Subventions d'Investissement

841 586.92

- * Microcrèche: 56 000 €
- * DECI: 13 216.37 €uros
- * Acquisition 20 av de bordeaux : 10 960 €uros
- * Acquisition 20b av de bordeaux : 10 960 €uros
- * Rénovation thermique gendarmerie : 364 760.55 €uros
- * Etude géothermique gendarmerie : 7 990 €uros
- * Acquisition 5 route de jonzac : 14 000 €uros
- * Travaux 9 route de jonzac : 12 500 €uros
- * Sanitaires ateliers municipaux : 7 000 €uros
- * Isolation et mise aux normes 11 rte de jonzac : 20 000€uros
- * Installation PAC 9 route de jonzac : 25 000€uros
- * Parking covoiturage : 24 200€uros
- * Pumptrack et parcours de santé : 35 000€uros
- * Géothermie gendarmerie : 240 000€uros

- Chapitre 16: Emprunts et dettes assimilées

4 000.00

- * Provision pour cautionnement: 4 000,00 €

-Chapitre 024 : Vente biens immobiliers

145 000.00

- * Vente terrain Pétard : 100 000 €uros
- * Vente bâtiment place ambroise sablé : 45 000 €uros

Soit un total de recettes pour la section d'investissement de:

1 750 809.36

E) Balance Générale.

Les **dépenses** prévues au budget sont donc de:

- **Fonctionnement: 1 910 694.60 €uros**
- **Investissement: 1 750 809.36 €uros**

Les dépenses sont couvertes en partie par les **ressources** suivantes:

- **Fonctionnement: 1 910 694.60 €uros**
- **Investissement: 1 750 809.36 €uros**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal de fixer, chaque année, les taux de taxes foncières et de cotisation foncière des entreprises perçues par la commune.

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, arrête à la somme de **736 547 €uros le produit des contributions directes pour l'exercice 2025**, somme nécessaire et suffisante pour équilibrer le budget principal 2025. En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux suivants

Foncier Bâti: 38,28 %

Foncier Non Bâti: 48,68 %

Taxe d'habitation : 14,83%

C.F.E.: 21,80 %

soit une stabilité des taux par rapport à l'exercice 2024; qui appliqués aux différentes bases d'imposition permettent d'obtenir un produit fiscal de 736 547 €uros.

V)RENOVATION THERMIQUE DE LA GENDARMERIE – CHOIX DES ENTREPRISES LOT 8

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que suite à la réunion du 03 février 2025 pour le choix des entreprises de l'appel public à la concurrence visant à la dévolution des travaux de rénovation thermique de la gendarmerie, le Lot 8 – électricité courant fort et courant faible a été déclaré infructueux.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. Seul l'établissement SAS MAROC a répondu.
Monsieur Le Maire présente le devis pour un montant de 50 725.20€ HT

Après lecture de l'offre et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'établissement SAS MAROC pour un montant de 50 725.20€ HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires avec l'entreprise retenue.

VI) AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN D'UNE AIRE DE COVOITURAGE AVEC LE DÉPARTEMENT

Le Département de la Charente Maritime a décidé lors de son assemblée de décembre 2011, d'approuver le schéma départemental des aires de covoiturage, avec pour objectif d'accompagner le développement de cette pratique en participant à la création d'aménagements sécurisés, équipés et balisés pour répondre aux besoins des usagers.

A la suite d'un recensement des pratiques existantes et d'une analyse des besoins sur la commune de Saint Genis de Saintonge, une aire potentielle a été identifiée afin d'y organiser et résorber le covoiturage diffus. Le Département et la commune de Saint Genis de Saintonge souhaitent donc reconnaître le stationnement inhérent à la pratique du covoiturage sur ce site et mettre en œuvre les aménagements nécessaires à sa bonne organisation.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une aire de covoiturage peut être implantée avenue de Bordeaux à la Candellerie, parcelle cadastrée ZK 119.

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention d'aménagement et l'entretien d'une aire de covoiturage avec le département.

Après lecture et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de signer la convention.

VII) AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une aire de covoiturage avec 20 places, sur la parcelle ZK 119.

Il présente ensuite les plans et le devis estimatif de cette opération dressée par la société SEC TP pour un montant de 48 477.00€.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents présentés et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord à la réalisation de cette opération qui sera inscrite au budget 2025.
- Sollicite auprès de Madame La Présidente du département une subvention au titre de la répartition 2025 du produit des amendes de police perçu en 2024 à hauteur de 50% de la dépense Hors Taxes.
- Adopte le plan de financement suivant, sous réserve de l'obtention de la subvention sollicitée :

DEPENSE PREVISIONNELLE HT : 48 477.00€

RECETTES PREVISIONNELLES :

Subvention produit des amendes de polices 2025 24 238.50€

Autofinancement 24 238.50€

VIII) LOTISSEMENT COMMUNAL « LES HALLES ». *Compte Financier Unique 2024*

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur MISSONNIER Jean Claude, Conseiller Municipal pour l'examen du compte financier unique 2024 du budget annexe « Lotissement communal des Halles »:

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	Prévu:	60 804,49
	Réalisé:	54 604.49
<i>Recettes</i>	Prévu:	60 804,49
	Réalisé:	54 678.51

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	Prévu:	110 319.90
	Réalisé:	6 178.91
<i>Recettes</i>	Prévu:	110 319.90
	Réalisé:	80 492.70

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

<i>INVESTISSEMENT</i>	74.02
<i>FONCTIONNEMENT</i>	74 313.79
<i>RESULTAT GLOBAL</i>	74 387.81

BUDGET UNIQUE 2025

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour son approbation du compte financier unique et invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen des divers chapitres du budget 2025.

<u>A) Dépenses de Fonctionnement</u>	103 314.00
<i>Article 65822: Excédent versé au budget principal</i>	97 187.00
<i>Article 65888: Provision écart TVA</i>	1.02
<i>Article 71355-042: Écriture d'ordre interne</i>	6 125.98
<u>B) Recettes de Fonctionnement</u>	103 314.00
<i>Article 7015: Vente de lots</i>	29 000.21
<i>Article 002: Résultat de fonctionnement reporté</i>	74 313.79
<u>C) Dépenses d'Investissement</u>	6 200.00
<i>Article 168748: Remboursement au budget principal</i>	6 200.00
<u>D) Recettes d'Investissement</u>	6 200.00
<i>Article 3355-040: Écriture d'ordre interne</i>	6 125.98
<i>Article 001: Résultat d'investissement reporté</i>	74.02

IV) EXPLOITATION PHOTOVOLTAÏQUE. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur MISSONNIER Jean Claude, Conseiller Municipal, pour l'examen du compte financier unique 2024 du budget annexe « Exploitation Photovoltaïque »:

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	Prévu:	54 736.00
	Réalisé:	42 250.14
	Reste à réaliser:	0.00

<u>Recettes</u>	Prévu:	54 736.00
	Réalisé:	36 372.03
	Reste à réaliser:	0.00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu:	57 925.27
	Réalisé:	18 008.58

<u>Recettes</u>	Prévu:	57 925.27
	Réalisé:	54 201.49

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

<i>INVESTISSEMENT</i>	-5 878.11
<i>FONCTIONNEMENT</i>	36 192.91
<i>RESULTAT GLOBAL</i>	30 314.80

BUDGET UNIQUE 2025

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour son approbation du compte financier unique et invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen des divers chapitres du budget 2025.

<u>A) Dépenses de Fonctionnement</u>	65 319.80
<i>Article 6156: Maintenance</i>	1 000,00
<i>Article 6288: Frais divers</i>	550,00
<i>Article 63513: C.F.E.</i>	1 000,00
<i>Article 6588: Charges diverses (écart TVA)</i>	5,00
<i>Article 66111: Intérêts emprunt</i>	274,00
<i>Article 66112 : Rattachement intérêt</i>	-56.97
<i>Article 661121 : ICNE</i>	122.24
<i>Article 661122 : ICNE N-1</i>	-179.21
<i>Article 6811-042: Écriture d'ordre interne</i>	20 284.00
<i>Article 672 : Reversement budget commune</i>	20 000.00
<i>Article 678 – Charges exceptionnelles</i>	19 358.72
<i>Article 6951 : Impôts</i>	5 000.00
<u>B) Recettes de Fonctionnement</u>	65 319.80
<i>Article 701: Vente d'électricité</i>	35 000.00
<i>Article 7588: Produits divers (écart TVA)</i>	5,00
<i>Article 002 : Excédent de fonctionnement</i>	30 314.80
<u>C) Dépenses d'Investissement</u>	26 162.11
<i>Article 001 : Déficit investissement reporté</i>	5 878.11
<i>Article 1641: Capital emprunt</i>	1 820.00
<i>Article 2031 : Frais études</i>	1 000.00
<i>Article 2188 : Equipement</i>	2 000.00
<i>Article 2315 : Installations</i>	15 464.00
<u>D) Recettes d'Investissement</u>	26 162.11
<i>Article 1068: Affectation du résultat</i>	5 878.11
<i>Article 28153-040: Écriture d'ordre interne</i>	20 100.00
<i>Article 28188-040 : Écriture d'ordre interne</i>	184.00

X) LOTISSEMENT COMMUNAL « LA GARENNE ».
Compte Financier Unique 2024

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur MISSONNIER Jean Claude, Conseiller Municipal pour l'examen du compte financier unique 2024 du budget annexe « Lotissement communal la garenne »:

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	Prévu:	350 000.00
	Réalisé:	100 999.84
<i>Recettes</i>	Prévu:	350 000.00
	Réalisé:	0.00

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	Prévu:	362 150.00
	Réalisé:	100 999.84
<i>Recettes</i>	Prévu:	362 150.00
	Réalisé:	100 999.84

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

<i>INVESTISSEMENT</i>	-100 999.84
<i>FONCTIONNEMENT</i>	0.00
<i>RESULTAT GLOBAL</i>	-100 999.84

BUDGET UNIQUE 2025

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour son approbation du compte financier unique et invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen des divers chapitres du budget 2025.

<u>A) Dépenses de Fonctionnement</u>	314 999.84
<i>Article 605 : Achat de matériel</i>	200 000.00
<i>Article 66111: frais accessoires</i>	7 000.00
<i>Article 608-043: Écriture d'ordre</i>	7 000.00
<i>Article 7133-042 : Ecriture d'ordre</i>	100 999.84
<u>B) Recettes de Fonctionnement</u>	314 999.84
<i>Article 71355-042 : Ecriture d'ordre</i>	307 999.84
<i>Article 796-043 : Ecriture d'ordre</i>	7 000.00
<u>C) Dépenses d'Investissement</u>	408 999.68
<i>Article 001 : Résultat d'investissement reporté</i>	100 999.84
<i>Article 3555-040 : Ecriture d'ordre</i>	307 999.84
<u>D) Recettes d'Investissement</u>	408 999.68
<i>Article 1641 : Emprunt</i>	253 395.35
<i>Article 168748 : Autre commune</i>	54 604.49
<i>Article 3551-040 : Ecriture d'ordre</i>	93 325.44
<i>Article 3354-040 : Ecriture d'ordre</i>	7 674.40

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 00.